

## **ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai 2020, le conseil d'arrondissement a adopté l'ordonnance suivante :

### **ORDONNANCE NO OCA20-(C-4.1)-011**

Cette ordonnance concerne l'implantation d'une zone scolaire sur la 8<sup>e</sup> Avenue, entre les rues de Montigny et Ontario, face à l'établissement scolaire situé au 1680 8<sup>e</sup> Avenue - District de Pointe-aux-Trembles

**PRENEZ AVIS QUE** cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce document dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 13 mai 2020.

Le secrétaire d'arrondissement  
Charles-Hervé AKA, LL.M, OMA

*Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante :  
[montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles](http://montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles)*